



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 4 mars 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 20, rue Martin, lot 4 248 669.

Cette demande consiste à régulariser l'implantation actuelle d'un bâtiment accessoire existant dont sa marge de recul latérale est de 0,49 m², alors que selon l'article 4.5 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment accessoire sur tout le territoire de la municipalité est de 1 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 4 mars 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 15 février 2024.



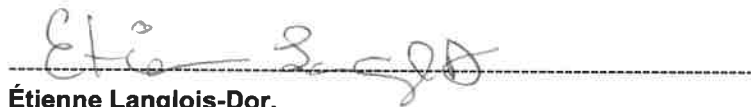
Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de février de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Étienne Langlois-Dor', is written over a horizontal dashed line.

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint